



Cycle de formation brevet



santésuisse

Bildung
Formation



Admission

Sont admis à l'examen les candidats qui

- a) sont détenteurs d'un certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé/e de commerce de la branche santésuisse et justifient d'une pratique professionnelle de deux ans et demi dans l'assurance-maladie selon la LAMal ;
- ou
- b) sont détenteurs d'un certificat fédéral de capacité (CFC) sanctionnant une formation de base de trois ans ou d'un titre équivalent (p.ex. diplôme reconnu d'une école de commerce, maturité fédérale) et justifient d'une pratique professionnelle de trois ans et demi dès la fin des études ou de l'apprentissage, dont au moins deux ans dans le domaine de l'assurance-maladie selon la LAMal.

Cycle de formation brevet

Groupe cible

- Collaborateurs expérimentés, spécialistes et cadres appelés à appliquer l'assurance-maladie
- Experts nécessitant une attestation de qualification

Conditions : Plusieurs années d'expérience professionnelle

Objectifs

- Vous êtes en mesure d'évaluer des situations, de prodiguer des conseils compétents en matière d'assurance-maladie sociale et privée.
- Vous connaissez le déroulement des processus (affiliation, vérification et octroi des prestations, règlement des litiges) et pouvez coordonner l'application des dispositions légales.
- Vous êtes préparés à l'examen en vue de l'obtention du brevet fédéral de spécialiste en assurance-maladie.

Contenu

- **Module A :** Personnes assurées, mis en oeuvre de l'AOS – financement – produits.
- **Module B :** Fournisseurs de prestations, prestations – conventions et tarifs, économicité.
- **Module C :** Buts et applications de l'assurance d'indemnités journalières – personnes et prestations assurées – coordination avec d'autres assureurs sociaux.
- **Module D :** Procédures administratives et judiciaires en cas de litige – obligation d'avancer les prestations – règles de coordination – recours et subrogation.
- **Module E :** La sécurité sociale comme partie de la politique sociale – origine et développements – rôle de l'Etat – les autres assurances sociales, bénéficiaires, prestations et financement.

Lieu : Lausanne

Durée : 8 mois

Frais de cours : veuillez consulter les frais actuellement en vigueur sur notre site.

Inscription

Vous pouvez vous inscrire par l'intermédiaire du lien suivant :

www.santesuisse.ch/fr/formation/formation-professionnelle-superieure/cycle-de-formation-brevet/

Contact : formation@santesuisse.ch

Sous réserves de modifications – Référence : site de santésuisse

www.santesuisse.ch/fr/formation

L'enseignement et l'apprentissage avec santésuisse

santésuisse a formulé les principes directeurs suivants pour l'enseignement et l'apprentissage :

santésuisse en tant qu'institut de formation

- offre des conditions cadres optimales pour les participants et les formateurs
- encourage les méthodes d'apprentissage modernes via l'e-learning (si disponible), l'apprentissage individuel et la participation aux cours
- évalue et développe des formations en collaboration avec les participants et les formateurs
- soutient les formateurs avec des offres de perfectionnement didactiques

Les formateurs

- communiquent les objectifs d'apprentissage et les contenus didactiques de manière transparente et contrôlent que les objectifs sont bien atteints
- sont des spécialistes dans leur domaine d'enseignement et impliquent activement les participants à leurs cours
- créent un environnement de formation motivant et une ambiance d'apprentissage agréable
- sont neutres et sans a priori dans leur appréciation des assureurs-maladie
- répondent clairement aux questions des participants
- participent activement à l'offre de perfectionnement de santésuisse pour les formateurs

Les participants

- sont très motivés
- élaborent des documents dans le cadre de l'apprentissage individuel (préparation des cours/révision après les cours)
- partagent activement leur expérience pratique dans le cadre des cours
- collaborent activement au sein du groupe et des cours

Les programmes de formation

- sont adaptés aux objectifs d'apprentissage
- sont en relation directe avec la pratique
- sont toujours tenus à jour

santésuisse
Département Formation
Römerstrasse 20
4502 Soleure

Office de formation romand
Rue des Terreaux 23
Case postale 1380
1001 Lausanne